

TRESORERIE

RELEVÉ DES CLUBS

Le 2^{ème} relevé de la saison 2021/2022 des clubs arrêté au 31 Mars 2022 a été envoyé aux trésoriers des clubs le Vendredi 1^{er} Avril 2022.

Date de paiement (ou de prélèvement) : 25 Avril 2022.

ATTENTION !

Seuls les clubs présentant un solde débiteur seront prélevés.

En cas de non-paiement, l'article 47 – Règlement financier - des règlements du District sera appliqué.

RAPPEL - Clubs réglant par chèque :

Balan FC

Bourg Sud

Chazey Bons

Leyment

Valserhône Gp de Jeunes